

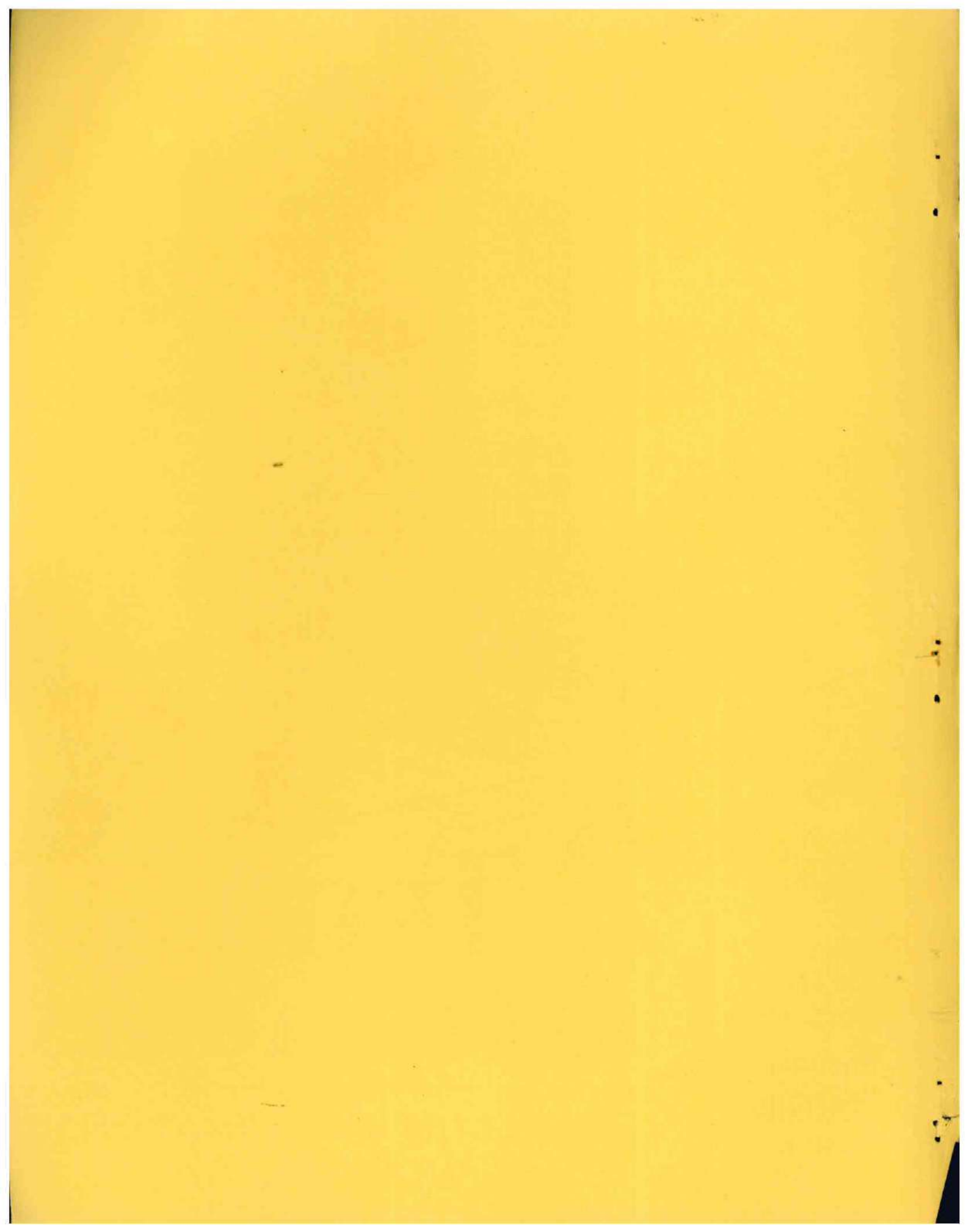
LA TRIBUNE

Dépot légal: 12165

De GUILLAUMES

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION
DOCTEUR
M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L' EDITORIAL DU MAIRE

Les élections municipales sont en vue. La presse écrite, parlée ou télévisée, chaque jour il en est question, soit à l'échelon national soit à l'échelon local. Les partis politiques mettent au point leur tactique électorale. En effet, cette consultation populaire générale présente toujours beaucoup d'importance car il s'agit de désigner les futurs administrateurs des collectivités locales que sont nos Communes.

Cet intérêt s'explique pour de multiples raisons.

Depuis, plus de mille ans en France, cette cellule politique existe et a toujours survécue aux changements de régime et de constitution. Il convient de noter que dans le passé, c'est à l'échelon communal qu'a été créé d'abord un véritable pouvoir démocratique. De plus, aussi bien aujourd'hui qu'autrefois le gouvernement d'une commune est un exemple typique de démocratie directe et vivante. Le Maire, le Conseil Municipal sont connus de tous et de toutes et il est toujours possible de les rencontrer, de les aborder, de leur parler. Dans nos communes rurales, on n'a pas attendu la présente décennie pour établir un véritable dialogue et une véritable concertation.

Demain, conformément au projet du gouvernement qui sera certainement ratifié par le Parlement, nous allons assister à une véritable libéralisation de l'administration communale par une diminution importante de la tutelle exercée par les Ministères de l'Intérieur et des Finances.

Demain aussi, les ressources financières des communes seront augmentées par une répartition différente du produit de l'impôt.

Pour toutes ces raisons, brièvement exposées, les prochaines élections municipales revêtiront une importance plus grande que d'habitude et principalement dans les zones rurales qui sont les fidèles gardiennes de l'esprit civique.

Il en sera à Guillaumes comme ailleurs.

Si Dieu me prête vie, je solliciterai une fois de plus, vos suffrages avec mes adjoints et avec les conseillers désireux de travailler à l'avenir de notre petite res publica.

A Guillaumes, comme partout en France, cette consultation marquera probablement un virage important car nous avons, nous aussi, notre mutation à accomplir pour assurer une implantation solide de notre commune dans le monde actuel.

D'avance, certains sont découragés mais je pense qu'ils ont tort. La lutte contre la pollution, la recherche générale d'un environnement agréable, l'augmentation générale du niveau de vie en France, la diminution de la durée du travail, l'appel de plus en plus fort des disciplines sportives alpines sont autant de facteurs de promotion pour la haute Vallée du Var.

C'est avec cette conviction et sur ces bases que nous établirons notre prochaine liste municipale qui présentera un véritable contrat de progrès à la population guillaumoise dans un numéro spécial de la Tribune qui paraîtra quinze jours avant les opérations électorales.

Dans le prochain numéro du mois de janvier, la Tribune exposera à ses lecteurs et à ses lectrices le compte-rendu de six dernières années de mandat.

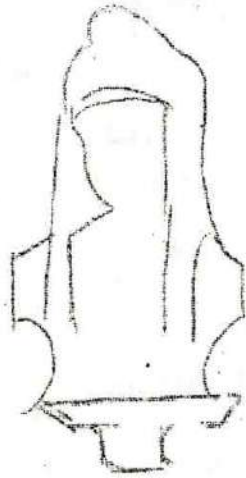
LE MAIRE

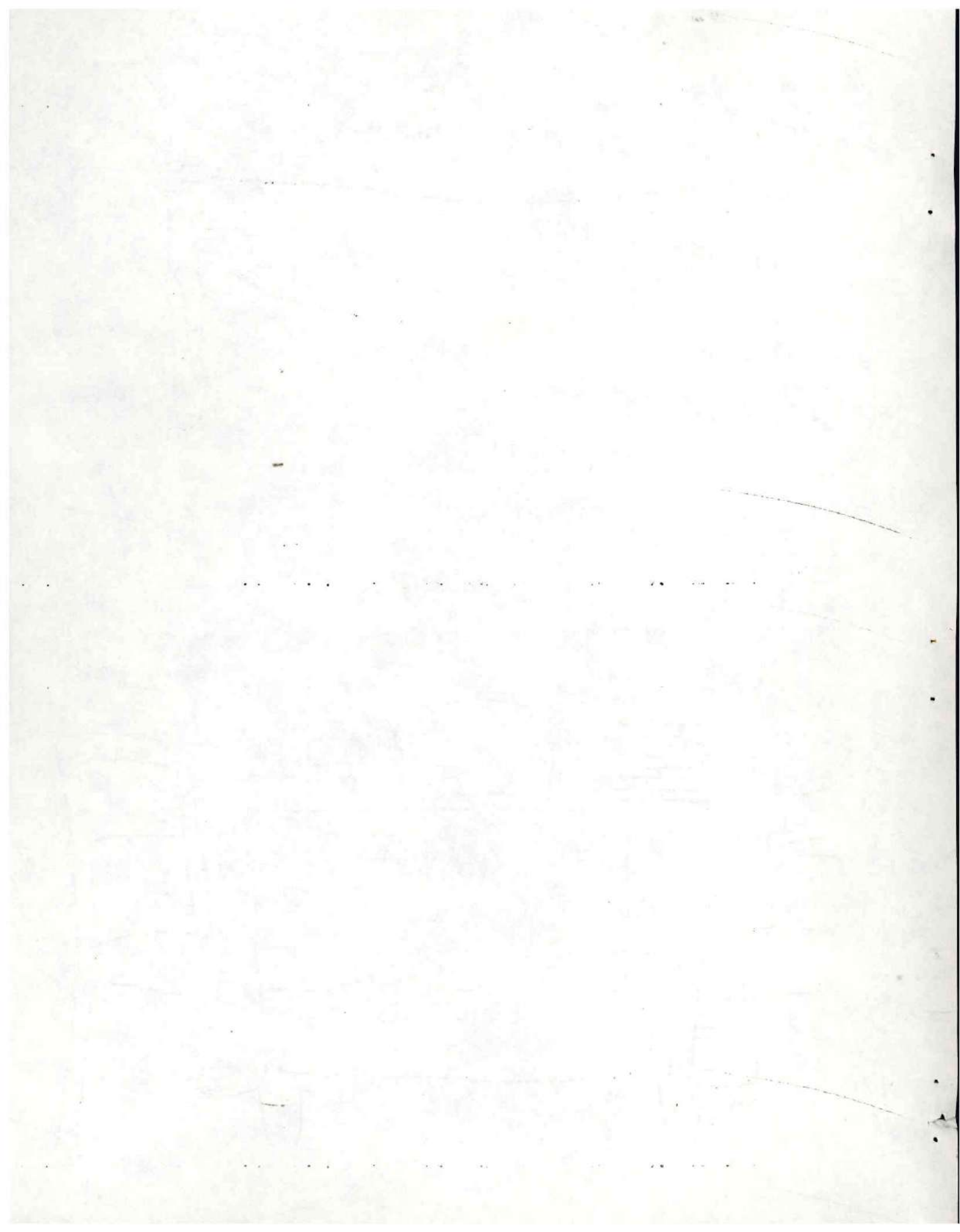
P S - Comme moi-même, vous avez dû lire dernièrement dans Nice-Matin toute une série d'articles consacrés au Haut Pays Niçois. Un numéro de ce journal était consacré à la vallée du Var. Le rédacteur M. RAGNET a fort bien exposé les problèmes économiques et administratifs de Guillaumes. Je tiens à le remercier vivement de son brillant article que j'ai beaucoup apprécié.

Je viens d'apprendre qu'un jeune médecin, le Docteur BOUYSSOU ancien interne des hôpitaux de Nîmes a posé sa candidature au poste vacant de médecin cantonal à Guillaumes.

Je suis certain qu'il recevra le meilleur accueil de la population. En ce qui me concerne, je lui exprime ma très vive satisfaction pour l'heureuse décision qu'il vient de prendre et je l'assure de tout mon appui confraternel dans la mesure de mes possibilités.

RF





Depuis le dernier numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni le 19 août sous la présidence du Maire assisté de ses deux Adjointes.

L'essentiel de l'ordre du jour était l'approbation du compte administratif 1969 et la mise au point du budget supplémentaire 1970.

COMPTE ADMINISTRATIF -

Conformément à la loi, le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pendant l'examen de ce document tandis que M. Lucien ARNAUD, Doyen d'âge prenait la présidence de l'Assemblée Communale.

Ce dernier après avoir fourni les explications nécessaires faisait approuver le compte administratif sur lequel il apparaît que l'excédent de recettes ordinaires s'élève à la somme de 50.472 frs tandis que l'excédent des recettes extraordinaires s'élève à 190.434 frs.

En présence de M le Maire qui avait repris sa place au Conseil, M. Lucien ARNAUD déclarait que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1969 n'appelle aucune observation ni réserve et félicitait le Maire de la bonne santé de sa gestion.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE -

Le Maire demandait au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de budget supplémentaire pour 1970.

La mise au point de celui-ci était facilitée par les résultats encourageants du compte de gestion. Ce qui a permis d'inscrire la totalité des travaux prévus et en cours, comme par exemple, la deuxième tranche du Chemin rural de Veynas, le déplacement de la voie communale n° 13 qui doit permettre la future implantation du cimetière agrandi etc, etc...

QUARTIER DE LARTON

Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur ce quartier dont le caractère résidentiel est indéniable. De plus, il est actuellement servi en courant électrique tandis que la desserte en eau serait facile à réaliser. Enfin, le désenclavement de ce quartier permettrait de valoriser certains terrains communaux.

Le Maire fait part aussi d'une conversation qu'il a eue avec un propriétaire de ce quartier qui accepterait de coopérer à la construction de ce chemin sous forme de cession de terrain.

Cette cession de terrain présenté pour la Commune un grand intérêt d'autant plus que dans le plan de Rénovation Rurale qui vient d'être adopté, la Commune de Guillaumes devrait avoir bientôt la possibilité de construire 4 ou 6 gîtes ruraux.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le problème que pose le quartier de Larton qui se trouve à proximité immédiate de Guillaumes et qui n'est desservi actuellement que par un petit sentier.

Le Maire estime qu'il conviendrait de prévoir la construction d'un chemin carrossable qui permettrait le développement de ce quartier dont la vocation résidentielle est indéniable.

La distance à desservir étant relativement faible, le Maire propose d'envisager cette construction.

Le Maire rappelle que ce quartier est déjà desservi en électricité et en eau.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de charger le service de l'Équipement et du Logement d'établir un projet de construction d'un chemin carrossable de 3 m avec garages.

DEUXIEME BOITE A LETTRES AU CHEF-LIEU -

Sur la proposition de M le Maire, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la population demeurant en amont de la Place de Provence se plaint de l'éloignement de la boîte aux lettres unique de la ville.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'Administration des P.T.T. de bien vouloir placer une deuxième boîte aux lettres si possible, apposée sur le bâtiment appartenant à M. LONG.

Le Conseil Municipal adopte.

AMENAGEMENT DE TERRAINS SITUES SUR LA RIVE DROITE DU VAR DENOMMEE DE LA LE VAR.

Le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur les prévisions d'aménagement de ces terrains ceci en raison de l'importance déjà prise par ce quartier depuis la construction du pont sur le Var qui a permis de décongestionner le chef-lieu.

Le Maire fait remarquer qu'à son avis, la rive droite du Var est appelé à devenir le complément attractif nécessaire au développement de notre petite cité.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, au cours d'une discussion générale dans laquelle tous les adjoints et tous les conseillers présents ont donné leur avis, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante dont nous allons donner le texte et qui, pour le moment, envisage principalement la construction d'une voirie le long du Var et l'aménagement d'un jardin public.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les problèmes que posent l'ensemble de l'aménagement des terrains situés sur la rive droite du Var dénommée De la le Var.

En effet, depuis la construction du pont sur le Var, ce quartier présente des éléments attractifs aussi bien pour la population sédentaire que pour la population touristique.

Le Maire estime qu'il conviendrait de construire une voirie reliant le pont avec le terrain de football car la piste qui est utilisée actuellement ne possède pas les qualités requises pour cet usage.

De plus, le Maire pense qu'il conviendrait d'aménager autour de cette voirie et dans les terrains communaux, un jardin public à usage des adultes et des enfants avec une petite zone réservée aux jeux des tout jeunes enfants.

Le Maire estime qu'il serait souhaitable que ces travaux soient réalisés avant la prochaine saison estivale.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de charger le service de l'Équipement et du Logement de dresser un projet de voirie reliant le pont communal sur le Var avec un terrain de football en précisant que cette voirie doit être prévue en épousant du plus près possible le sol et surtout en prévoyant des cassis ou dos d'âne pour limiter la vitesse des véhicules à 30 à l'heure.

2°) de charger le service de l'Équipement et du Logement d'établir un projet d'aménagement d'un jardin public d'un type rustique et alpestre avec mise en place d'essences feuillues pour créer des zones ombragées.

Dans ce jardin public, il conviendra d'incalure un nombre suffisant de bancs et de prévoir aussi une zone réservée aux jeux pour les tout jeunes enfants (balançoires, escarpolettes, toboggans etc....)

CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DE VALBERG -

Sur la proposition de M le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le décompte des frais de gestion et de chauffage de l'école de Valberg établi par la Commune de Péone dont le montant s'élève à la somme de 5.447,57 F.

En accord avec la Commune de Péone, la quote-part de Guillaumes s'élève pour l'année 1969, compte-tenu du nombre des élèves à 26,05 % soit la somme de 1 419, 09 F.

Le Maire demande au Conseil Municipal de payer le montant de 1419, 09 F en prélevant cette somme à l'article 826 " Charges sur exercices antérieurs", du budget supplémentaire 1970.

CONSTRUCTION DU BATIMENT DE L'HOTEL DES POSTES ET DES ANNEXES.

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le décompte général et définitif des travaux de construction de l'Hôtel des Postes arrêté par M NICOLET, Architecte de la Commune.

Ce décompte se rapporte à l'ensemble de la construction c'est à dire Hôtel des Postes, appartement du Receveur, garage des Postes, garage des Ponts et Chaussées et salle des jeux.

Le décompte général s'élève à la somme de 459.485 frs et comprend toutes les dépenses y compris les honoraires et les frais de branchement.

Le Conseil Municipal adopte ce document à l'unanimité et a tenu à adresser ses remerciements au Directeur des travaux, M NICOLET ainsi qu'à tous les entrepreneurs qui ont participé à ce grand chantier mené dans un temps presque record.

LA DESSERTTE EN EAU DE VILLEPLANE -

Le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le mauvais fonctionnement de la desserte en eau de ce hameau particulièrement cette année qui comme chacun sait est une année de sécheresse. Mais ceci n'est pas la seule raison de cet état de choses. En effet, l'abandon des terres cultivées depuis assez longtemps est la cause de la non utilisation du canal d'arrosage qui avait une influence certaine sur le débit de la source d'eau potable utilisée autrefois par les habitants de ce hameau.

Quoi qu'il en soit, la source utilisée jusqu'ici s'est amenuisée d'année en année et actuellement elle est nettement insuffisante pour assurer un fonctionnement normal.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal afin d'informer les Habitants de Villeplane de sa position sur cette question et pour répondre à la lettre adressée sous forme de pétition à M le Maire et pour bien mettre les choses au point a tenu à inscrire sur le registre des délibérations le texte suivant :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre signée par la presque totalité des habitants de Villeplane lui signalant le très mauvais fonctionnement de la distribution en eau potable.

Le Maire, précise que le hameau de Villeplane, qui, l'hiver n'est habité que par une famille est par contre, largement fréquenté pendant la période estivale, ce qui certainement pose un problème hydraulique particulièrement cette année en raison de la sécheresse générale.

Actuellement, le Hameau de Villeplane est alimenté par une petite source émergeant légèrement au dessous du hameau qui a tendance depuis quelques années à diminuer de débit depuis que le canal d'arrosage n'est plus entretenu.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal avait décidé, il ya plusieurs années de trouver une solution à ce problème d'hydraulique.

Un projet a été dressé, il y a environ 5 ans. L'expertise de l'eau a été faite quant à sa qualité et l'étude géologique des terrains a été faite par M le Professeur CORROY qui a donné un avis favorable pour le captage de la source du Chaudan. Il s'agissait d'un projet important puisque les crédits nécessaires pour sa réalisation s'élevaient à la somme de 20 millions d'anciens frs.

Le Conseil Municipal avait décidé, de surseoir momentanément à la réalisation de cet important projet pour donner la priorité à la remise en état du réseau de Guillaumes.

C'est actuellement chose faite ou presque faite et il est certain que dans l'urgence des travaux hydrauliques à entreprendre, l'alimentation en eau potable de Villeplane est la première des priorités pour la Commune de Guillaumes.

C'est pourquoi, le Maire a demandé l'inscription d'une tranche de 300.000 frs pour cette alimentation à inscrire dans le programme de rénovation rurale. Cette inscription a été retenue et nous pouvons considérer maintenant que nous avons l'engagement de l'Etat et du Département pour mener à bien cette adduction.

L'ECLAIRAGE PUBLIC A VILLETALE -

Sur la proposition de M le Maire, la délibération suivante a été prise :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les doléances de quelques habitants du hameau de Villetale au sujet de l'éclairage public qui n'existe pas dans ce hameau.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de demander à l'Electricité de France d'établir un projet pour la pose d'une lampe d'éclairage public située sur la fontaine de Villetale.

2°) de procéder à cette installation après avoir pris connaissance du devis.

Le Conseil Municipal adopte.

DEPLACEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 13 DITE DU ROI RENE.

Comme nous l'avons dit dans le précédent numéro de la Tribune, ces travaux qui ont obtenu le concours du Fonds Spécial d'Investissement Routier ont fait l'objet d'un appel d'offres au moins disant avec tous les entrepreneurs de la Commune.

Après une réunion qui s'est tenue à la Mairie, le 14 septembre c'est l'Entreprise Ernest PONS qui a été chargé des travaux de maçonnerie pour la construction d'un mur de soutènement. Les délais d'exécution ont été prévus pour une durée de deux mois afin de ne pas retarder le projet d'agrandissement du cimetière.

ADJUDICATION DU CHEMIN RURAL DE VEYNAS - 2ème TRANCHE.

Le 10 août, à la Mairie de Guillaumes, sous la présidence du Maire et assisté de ses deux adjoints et en présence de M MARTRE, Ingénieur du Génie Rural a eu lieu l'adjudication de la deuxième tranche des travaux du chemin rural de Veynas.

Rappelons que ces travaux font partie du programme de rénovation rurale retenu en faveur de la Commune de Guillaumes. Le nombre des soumissionnaires était assez important et ils ont été tous retenus par la Commission.

Finalement, c'est l'Entreprise MILLET de la Pointe de Blausac qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 41 %.

C'est avec plaisir que nous saluons la présence à Guillaumes de cette entreprise qui est dirigée par le Maire d'une petite Commune, ce qui certainement facilitera les rapports du Maître d'oeuvre avec l'entrepreneur des travaux.

Ajoutons que l'ordre de service a été dressé en date du 11 septembre, ce qui a permis de commencer les travaux avant la mauvaise saison.

DESSERTTE EN EAU POTABLE DE BOUCHANIERES

Durant la saison estivale, la desserte en eau de Bouchanières a été précaire voire même défectueuse. Elle n'a pu être réalisée qu'avec des coupures, avec utilisation de la réserve de sécurité et aussi grâce à l'obligeance de M. Lucien BOYER, Conseiller Municipal qui a bien voulu alimenter le réseau communal avec une source particulière.

Cet état de choses est évidemment dû à la sécheresse actuelle mais cependant ce n'est pas la seule cause. En effet, depuis plusieurs années, la source de Rognoi a tendance à diminuer son débit progressivement sans que le captage puisse être incriminé.

Devant cette situation alarmante, le Maire à la suite d'une visite sur place effectuée par M Raoul GRAILLE, décidait de capter la source de "l'Aiguëtte" pour l'inclure dans le réseau communal. Pour ce faire, une canalisation de 1 850 mètres était nécessaire ainsi que la construction d'un petit bassin de captage. Ces travaux ont été effectués par les employés communaux aidés par quelques habitants de Bouchanières et sous la direction de M GRAILLE.

Actuellement, depuis le 1er octobre ces travaux sont terminés, les habitants de Bouchanières sont bien desservis en eau potable et malgré la sécheresse qui persiste la surverse donne largement ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Ajoutons que l'analyse de la source de "l'Aiguëtte" faite par le Laboratoire Municipal de Nice assure une très bonne qualité de cette eau.

En résumé, une adduction d'eau réalisée en moins d'un mois avec le seul concours de la Commune.

AMENAGEMENT D'UN FOYER DE JEUNES

Dans le dernier numéro de la Tribune, nous avons relaté la visite sur place à Guillaumes de Monsieur LESSELIER, Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports.

A la suite de cette visite M le Maire a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Vous confirmant l'information donnée lors de ma visite du 20 juillet, j'ai le plaisir de vous faire connaître qu'une subvention de 80.000 f à valoir sur une dépense subventionnable de 160 000 F est réservée au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports - après transfert du F I A T - autitre de la Rénovation Rurale en montagne pour l'aménagement d'un Foyer de Jeunes.

Cette attribution " hors enveloppe " me permet d'envisager ultérieurement l'attribution éventuelle d'une subvention pour l'amélioration de votre équipementsportif communal.

Je vous demande de bien vouloir faire préparer un Avant-projet de Foyer de Jeunes dans l'esprit que nous avons défini ensemble pour instruction réglementaire et en vue d'Approbation technique préfectorale, et qui devrait être soumis à l'état d'esquisse avant mise au point définitive - J'accepte volontiers qu'un plateau sportif annexe soit intégré à cet avant-projet dans un souci d'unité et de polyvalence des équipements.

Je joins à ce courrier la liste des pièces nécessaires pour la constitution des dossiers administratif et technique.

J'ai été heureusement surpris lors de ma visite dans votre Commune par les équipements déjà réalisés avec un souci d'efficacité auquel je rends hommage, et vivement intéressé par votre projet de petit plan d'eau au confluent du torrent et du Var - Les sports de rivière dont le développement est actuellement spectaculaire pourraient trouver là un point d'appui et de rassemblement très convenable. L'aspect touristique de cet équipement (qui n'est pas du ressort direct de mon service) ne doit pas être négligé.

Restant à votre disposition pour toutes études complémentaires je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Chef du Service Départemental
de la Jeunesse et des Sports

R. LESSELIER.

Il ressort de cette lettre que dans le cadre du programme de rénovation rurale, la Commune de Guillaumes pourra d'ici peu, disposer d'un équipement sportif et socio-éducatif.

Bien que rien ne soit arrêté d'une manière définitive sur l'utilisation des subventions accordées, il est cependant vraisemblable que ce programme de 16 millions d'anciens frs sera utilisé de la façon suivante :

1°) Terminaison complète de la salle de jeux pour la transformer en foyer socio-éducatif des jeunes.

2°) Construction d'un local pouvant servir aux jeunes pour certains travaux de leur choix.

3°) Aménagement d'un plateau sportif-annexe permettant de compléter l'actuel jeu de tennis par la construction d'un petit Club-House et l'aménagement d'un deuxième terrain pluridisciplinaires (volley-Bandball etc....)

Le Conseil Municipal à qui M le Maire a donné lecture de cette lettre s'est évidemment réjoui de la décision du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports et a choisi M NICOLET, pour établir ce projet et en diriger les travaux.

FETE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année , le Conseil Municipal participera à la fête du 11 Novembre qui sera caractérisée comme d'habitude par une messe et par le dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

Nous espérons vivement que l'Association des Anciens Combattants sera largement représentée à cette cérémonie dont le souvenir est très vivace dans cette vallée.

De plus, M le Maire tient à informer les Anciens Combattants de la Commune qu'il les réunira ce même jour en un banquet offert gracieusement par la Municipalité.

Il invite tous les Anciens Combattants désireux d'assister à ce banquet de bien vouloir se faire inscrire à la Mairie au plus tard le dimanche 8 novembre.

ELECTRIFICATION RURALE

Ainsi que nous l'avons annoncé dans une précédente Tribune, le Syndicat Départemental d'Electricité avait adjugé au début de l'année une tranche de travaux d'électrification comprenant la desserte du quartier du Sueil à Bouchanières et du quartier de Pessigaud à Guillaumes. De plus, le renforcement de la Ribière avait été adjugé au cours de la même séance.

L'Entreprise Industrielle de Fréjus a commencé les travaux fin septembre et les a déjà presque terminés, en ce qui concerne le quartier de Pessigaud et le quartier de la Ribière.

Par contre, les travaux concernant le quartier du Sueil n'ont pas été commencés en raison du refus d'un propriétaire pour le passage de la ligne.

Cependant, la somme d'argent prévus pour ces travaux est mise en réserve en attendant qu'une solution rende possible l'exécution des travaux.

Ajoutons que le Maire est de nouveau intervenu pour qu'une opération dite coup sur coup dans le programme 1969 soit prévue permettant ainsi l'électrification du quartier de la Grave aux Plans.

ACCUEIL DES ENFANTS AU PLAN DU VAR LE DIMANCHE APRES-MIDI

Plusieurs parents dont les enfants sont élèves à Roquebillière se sont plaints à M le Maire du fait que les enfants qui sont ramassés par le car chargé du ramassage scolaire le dimanche soir sont dans l'obligation d'attendre le car parfois assez longtemps et surtout dans de mauvaises conditions de sécurité et de climat au bord de la route.

Le Plan du Var faisant partie de la Commune de Levens, M le Maire a écrit une lettre à Monsieur Joseph RAYBAUD Maire de Levens et Sénateur des Alpes-Maritimes dans laquelle il lui faisait part de cet état de choses en même temps qu'il lui demandait de bien vouloir trouver une solution meilleure.

Le Maire a été très heureux de recevoir la lettre suivante qui donne satisfaction à la demande des parents et qui nous donne un témoignage de plus de la gentille sollicitude du Maire de Levens pour les habitants de Guillaumes.

Paris le 3/X

Mon Cher Maurice,

Je reçois ta lettre du 28/IX, relative aux élèves du C.E.G. de Roquebillière.

Je donne les directives pour qu'ils attendent chez mon Ami Albert MARTIN, (Restaurant Cassini).

Ces directives valent ordre à compter du dimanche 4 /X, voilà la seule solution pour t'exaucer à 100 %.

Je dois ajouter qu'Albert MARTIN est Conseiller Municipal.

Mon affection.

Joseph RAYBAUD

=====

AMENAGEMENT DES COMMERCES SUR LA PLACE DE PROVENCE.

M le Maire ayant reçu une lettre adressée par M Frédéric GILLOUX Commerçant à Guillaumes ayant pour objet la pose d'une marquise le long de l'immeuble lui appartenant, cette question a été débattue par le Conseil Municipal, à la demande de M le Maire, afin d'établir une réglementation permettant à la fois de maintenir la place de Provence dans toute son étendue tout en permettant aux commerçants installés sur ce lieu public d'exercer au mieux de leur intérêt le commerce leur appartenant et cela sans nuire aux voisins et à tous les utilisateurs du domaine public.

C'est pourquoi, la réponse suivante a été adressée à l'intéressé sous forme de délibération et nous pensons que nos lecteurs seront intéressés de connaître les décisions prises.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'installation d'une marquise présentée par M. Frédéric GILLOUX Commerçant à Guillaumes, Place de Provence.

A cette demande était joint, un plan dressé par M PASSET, Architecte ainsi qu'un devis descriptif très réduit précisant que l'ossature serait en fer et la couverture en plastique. D'après l'examen du plan, il ressort que la largeur de cette marquise aurait une dimension de 3m 80 tandis que le trottoir n'a qu'une largeur de 2 m environ.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faisant remarquer qu'en aucune façon il ne peut être envisagé de porter atteinte à la voirie principalement dans ce secteur de la place compris entre la rue d'Annot et la rue Frédéric Mistral d'autant plus que dans cette zone est implantée la fontaine publique qui constitue déjà une gêne pour la circulation des véhicules desservant les commerces compris dans cette zone.

Par ailleurs, le Maire fait remarquer que la vocation commerciale de la place de Provence étant évidente, il convient dans la mesure du possible de favoriser les éventuelles initiatives heureuses des commerçants exerçant sur cette place.

En ce qui concerne le cas de M GILLOUX, le Maire ajoute que ce dernier a obtenu un permis de construire en 1967 qui prévoyait une surélévation, un aménagement intérieur et une réfection complète de la façade principale.

Le propriétaire n'a pas respecté intégralement le projet prévu dans le permis de construire en particulier, l'aménagement de la façade du rez de chaussée n'a pas été modifiée et le ton du badigeon n'est pas conforme.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ceci :

1°) le Propriétaire devra en premier titre se conformer intégralement au permis de construire de 1967 et par conséquent, terminer la réfection de la façade.

2°) cette condition étant remplie, le Conseil Municipal accepte la mise en place d'une marquise aux conditions suivantes :

a) en aucun cas ladite marquise ne pourra dépasser l'aplomb du trottoir.

b) cette marquise sera supportée par consoles à l'exclusion de tout poteau implanté dans le sol.

c) l'implantation de cette marquise devra être faite en lui donnant un caractère esthétique constituant un additif à l'agrément de la place publique.

d) pour toutes ces raisons suscitées, le propriétaire est prié de faire établir par un homme de l'art un plan précis avec un devis détaillé.

LA MAISON DE VACANCES

Lundi 12 Octobre, la Maison de Vacances " Les Fleurs des Alpes " recevait en visite Mademoiselle DOUE, Assistante Sociale Principale du Bureau d'Aide Sociale de Nice et Madame LABARTHE, responsable à l'office Municipal de Nice des personnes âgées.

Cette visite avait pour but de retrouver les pensionnaires de la maison de vacances actuellement en séjour à Guillaumes.

Reçues par M René ROBERT, ce dernier après une visite du village conduisait ces deux honorables personnes accompagnées des pensionnaires en séjour à la Mairie où une brève réception a eu lieu en présence de Monsieur le Maire.

Il apparaît à la suite de cette modeste manifestation que les pensionnaires comme les responsables du Bureau d'Aide Sociale de Nice sont très satisfaits de Guillaumes et en particulier de la bonne gestion de la maison de vacances. Le Maire s'est d'ailleurs félicité de cet état d'esprit favorable qui est un signe de plus de la réussite de l'Oeuvre entreprise par la Caisse Chirurgicale des Alpes-Maritimes à Guillaumes.

TRAVAUX COMMUNAUX

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

On se souvient que lors de la démolition de la vieille chapelle dite " des Pénitents " sur la place de l'Eglise, l'aménagement des surfaces ainsi récupérées n'avait pu être totalement terminé du fait du peu de tassement des matériaux de démolition qui avaient servis à combler le sous-sol à usage de cave; c'est à présent chose faite : durant l'été, l'Entreprise PONS Ernest de Guillaumes a reconstruit le mur de soutènement devant l'Immeuble ROBERT-PICHE et les derniers gravats ont totalement disparus. Il a été procédé aussi au rejointement du mur de soutènement bordant la place. De plus, un tapis d'enrobé a été mis en place sur les surfaces récupérées donnant ainsi un cachet nouveau aux abords de l'église paroissiale.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE TENNIS AU QUARTIER DELA LE VAR.

Cette réalisation touche à sa fin ; il reste à l'heure actuelle à poser la clôture du terrain, les fournitures sont actuellement en place et vont être posées incessamment.

L'aménagement du terrain a nécessité le creusement d'une fondation en tout venant fortement compactée puis recouverte d'un tapis d'enrobés à gros grain et enfin une couverture en enrobés très fin, rouges pour le court et noir pour les dégagements.

Sa mise en service ne pourra pas être effectuée cette année, la saison où ce pratique ce sport étant en présent terminée.

PROTECTION DU CIMETIERE AU QUARTIER ST-JEAN à ST -BRES.

Dans le cadre du projet dressé par le Génie Rural à la suite des dégâts occasionnés par les intempéries de Novembre 1968, l'Entreprise PONS procède actuellement à la construction d'un mur de protection sur le chemin communal en bordure de la Chapelle et du cimetière attenant, le ravin de St-Jean ayant à différentes reprises menacé sérieusement ces immeubles.

Rappelons que ce ravin a été à différentes reprises l'objet de curages et de redressements de son lit, au bulldozer.

ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES PLANS A GUILLAUMES

La construction de la station d'épuration des eaux usées prévue au quartier des Roberts sur un terrain appartenant aux hoirs FREZIA, va pouvoir commencer le marché ayant été conclu avec l'Entreprise PRATICO et l'ordre de service a été donné pour le lancement des travaux ; la construction de cet ouvrage, sera menée concurremment avec la déviation du vallon du Riou qui se jettera dans le Var par franchissement souterrain de la R N 202 en amont de la station d'épuration.

On se souvient que ces travaux avaient été interrompus, en raison de la nécessité de procéder à l'expropriation des terrains nécessaires à leur implantation, l'un des propriétaires étant pensionnaire à l'Hôpital Sainte-Marie à Nice.

R.G.

=====

LA FOIRE-CONCOURS DE GUILLAUMES

Cette foire concours qui était la troisième dans sa périodicité a été vivement contrariée par les pluies diluviennes du 9 Octobre.

Aussi a-t-elle été renvoyée à l'année suivante devant l'impossibilité matériel de procéder à l'exposition agricole qui était prévue.

Néanmoins, de nombreux agriculteurs étaient présents dans notre cité ainsi que les cadres dirigeants de cette foire-concours. C'est pourquoi, le banquet a été servi à l'hôtel Le Relais en présence d'une soixantaine de participants.

Nous regrettons vivement ce contre-temps qui a privé Guillaume d'une belle journée de participation agricole collective et nous tenons à féliciter notre ami Monsieur Jules GRAILLE, Président du Comité de la foire concours pour établir annuellement cette utile manifestation.

=====

F O Y E R R U R A L

Le Ciné-Club organisé par le Foyer Rural a recommencé ses séances. Le samedi 10 octobre a été présenté le film : Ballade pour un Voyou. Les spectateurs, sans être très nombreux, étaient en nombre suffisant pour encourager cette activité du Foyer. Pour l'instant, 36 cartes ont été délivrées. Plusieurs personnes attendent la leur. Nous les leur donnerons dès que la Ligue de l'Enseignement nous les fera parvenir. Nous vous rappelons que ces cartes à 10,00 F vous permettent de voir 9 films avec vos enfants de moins de 14 ans. Mais surtout, elles vous permettront de participer aux manifestations, concours organisés par le Foyer. Faut-il préciser que ces cartes vous assurent durant ces activités ?

Trois jeunes : Jean-Jacques Génin, Claudine Abello et Noëlle David ont accepté de travailler avec les membres du foyer. C'est avec plaisir que nous accepterons d'autres demandes de jeunes qui veulent être responsables d'une activité : il ne suffit pas de prendre, il faut savoir aussi donner. Comme il est facile de dire " ils ne font rien pour... " Que font-ils ceux qui parlent si bien ?

En attendant que d'autres bonnes volontés se signalent (ajoutons que Mrs Gilbert BRUN, HOUETTE et NAVARRE sont membres du Foyer depuis quelques semaines) .

Nous vous communiquons la liste des films.

- 10 Novembre - LA GUERRE EST FINIE film sur la vie sociale avec Yves Montand et Michel Piccoli.
- 26 Décembre - LESAMANTS (16 ans) et un film pour les petits : OBJECTIF LUNE avec Tintin et Milou.
- 30 Janvier - A L'OMBRE DES POTENCES. Werstern.
- 6 Mars - JUDEX du fantastique avec Théo Sarapo.
- 17 avril - MORT EN FRAUDE guerre avec Daniel GELIN.
- 29 Mai - CANDIDE d'après l'oeuvre de Voltaire. un candide XX° siècle avec Jean Pierre Cassel et Pierre Brasseur.
- 12 Juin - EVA Drame avec Jeanne Moreau.

Le Foyer organisera peut-être un Club Photo pour ceux qui désirent apprendre à faire leurs photos. Le matériel coûte cher aussi cette activité ne se développera que lorsque les personnes intéressées, les jeunes surtout, nous donneront des garanties suffisantes de " sérieux ". Il est également possible d'organiser des séances de cinéma durant l'été sous forme de Ciné-Club, donc à un prix très avantageux : là aussi il faut des bonnes volontés pour surveiller l'appareil et les entrées.

En conclusion, les membres du Foyer sont plutôt optimistes, des activités nouvelles peuvent se créer, le nombre des responsables du Foyer est en augmentation ce qui permettra justement la création d'activités.

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE

M le Maire a reçu la lettre suivante qu'il a communiqué à Mr GIRIBONE Directeur de l'Ecole.

Mon Cher Collègue et Ami,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Départementale dans sa séance du 4 septembre a donné un avis favorable aux propositions de répartition des crédits votés en faveur du ski scolaire au titre de l'exercice 1970 pour l'attribution de :

2 paires de ski à l'Ecole Primaire de GUILLAUMES.

Heureux de cette décision, veuillez croire, Cher Collègue à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et cordiaux.

Le Conseiller Général Maire

Ch. GINESY

En outre, M le Maire a reçu une lettre de Mr LESSELIER, Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports confirmant l'attribution de deux paires de ski à l'école de Guillaumes et précisant que ce matériel sera livré au début du mois de décembre.

Dans cette même lettre, M le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports ajoute qu'un crédit de 2.000 frs a été prévu par le Département pour subventionner une partie du transport des élèves sur les lieux du ski.

Jusqu'ici, la charge financière de ce transport était assurée par les ressources de la Caisse des Ecoles et par le bénévolat de certains parents d'élèves.

Cette année, grâce à l'aide financière du département, cette charge financière sera moindre et permettra peut être des déplacements plus nombreux.

CAISSE DES ECOLES

Nous sommes heureux de signaler que la Caisse des Ecoles de Guillaumes a bénéficié d'un don généreux de 110 frs à l'occasion du mariage de M Guy CHAMPOUSSIN avec Mademoiselle Flora SALICIS.

Un don de même importance a été fait en faveur de la Caisse des Ecoles de Péone.

Nous adressons aux jeunes époux nos très vifs remerciements.

=====

La rubrique

de

L'Association

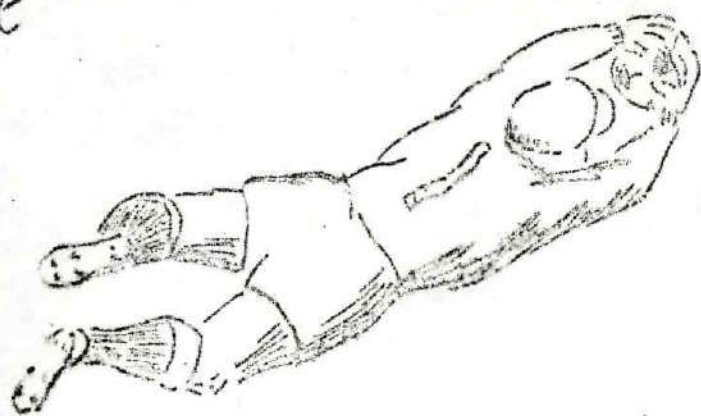
Sports

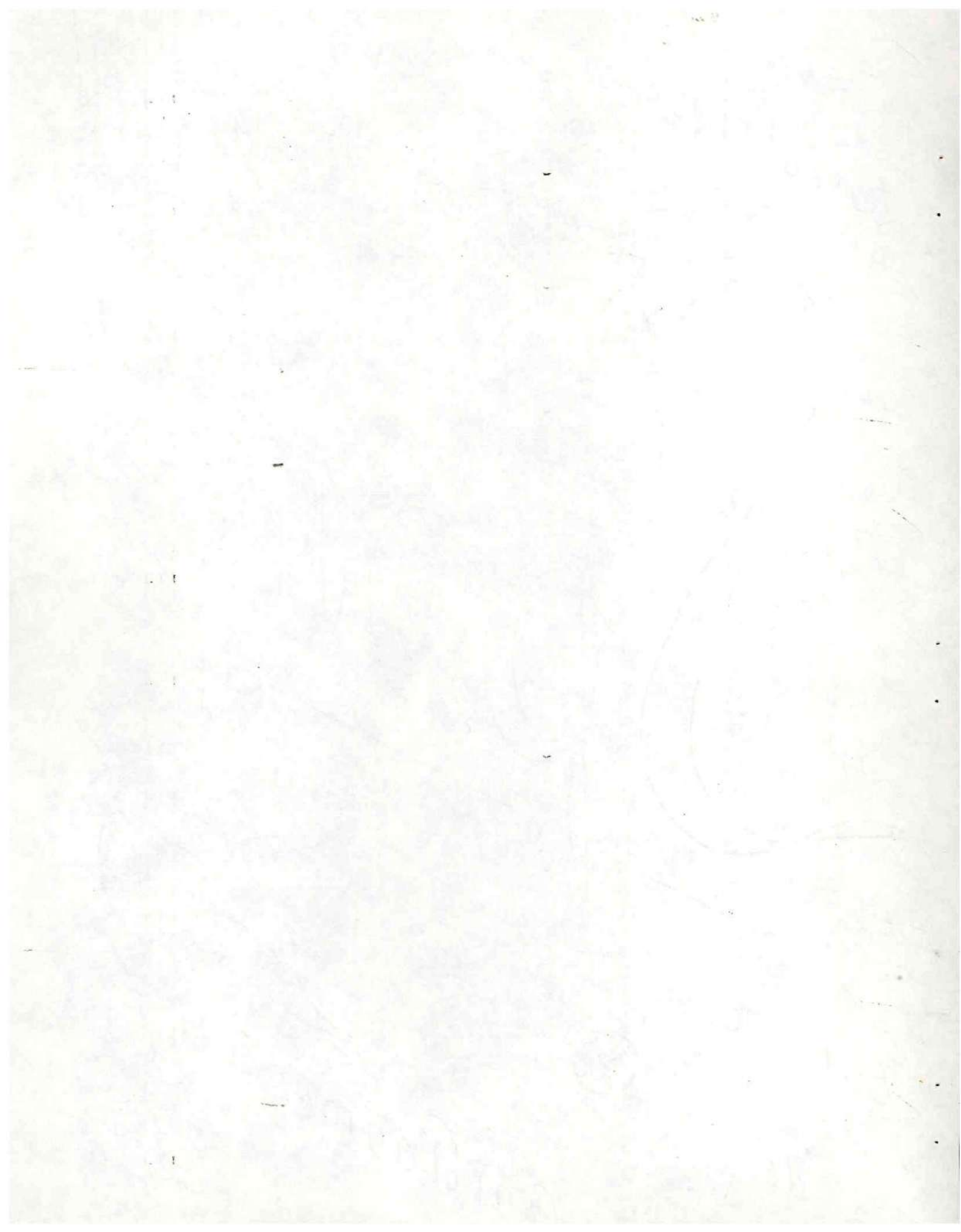
et

Loisirs

de

Guillaumes





L'activité sportive de l'Association SPORTS et LOISIRS de GUILLAUMES s'est mise en veilleuse au cours de l'été. Au terme d'une saison 1969 - 70 qui ne s'est pas avérée des meilleures, il convenait de mettre les sportifs au repos et de repartir d'un bon pied. Toute l'activité du club s'est donc reportée sur l'organisation de festivités:

- LA JOURNEE DU CLUB que nous avons relatée dans le précédent numéro de la TRIBUNE et qui réunissait une centaine de personnes autour d'un gigantesque méchoui. Cela contribuait à resserrer encore les liens d'amitié qui unissent déjà les joueurs, dirigeants, supporters et amis du Club.

- LA FETE PATRONALE DE NOTRE-DAME.

L'A.S.L.Guillaumes a essayé de donner à cet Fête un nouvel éclat en lui apportant quelques nouveautés. Si, comme l'an dernier des décorations lumineuses égayaient la traversée du village, il faut noter le motif lumineux réalisé par les membres de l'A.S.L.G. qui décorait l'entrée du bal, représentant les fleurs de nos montagnes encadrant le village de Guillaume. La tribune de l'orchestre avait été agrandie pour permettre de recevoir un orchestre de 7 exécutants doté de matériel moderne. L'Orchestre "CLASSIC GROUP" avait été pressenti. Un accident de la circulation devait priver cette formation de trois de ses musiciens, et il nous avait fallu faire appel à la formation amie des "MERIDIONAUX" pour venir, au pied levé, compléter l'orchestre. Le résultat fut tout de même heureux, car l'ambiance était de la partie et cette année encore, la Fête Patronale de Guillaume a battu un record d'affluence.

D'entrée, les responsables de l'A.S.L.Guillaumes voulaient frapper un grand coup. Après les traditionnelles retraites aux flambeaux et illumination du Château de la Reine Jeanne, un pétulant "TORO DE FUEGO" était lâché dans la foule: spectacle inhabituel qui eut l'effet escompté de la surprise, mais qui aussi nous permit d'assister à un brillant feu d'artifice. Le coup d'envoi était donné!... Le lendemain 15 Août, nous pouvions admirer nos Sapeurs du 1er Empire dans leur tenue traditionnelle, en notant toutefois que six de ces tenues avaient été confectionnées de toutes pièces par les membres de l'A.S.L.G. et les demoiselles d'Honneur, de même que la tenue de notre jeune tambour Philippe GENIN. Tous les Sapeurs étaient au rendez-vous: M. BLANC Rosin, FOURNIER Julien, PICHE Arsène, BAULEO Henri Père et Fils, TOCHE André, RANCUREL Max, MURRIS Julien, THOMEL Robert, VIANT Jean, accompagnés du tambour CESAR Charles. La Bravade était cette année escortée de "Bravadières" armés de fusils de chasse, qui, à défaut de mouvements d'ensemble firent cependant beaucoup de bruit.

La Procession ainsi que la Grand'Messe à Notre-Dame de Buye furent empreintes de solennité, et rehaussées par les Chorales de Guillaume et de la Colonie Chanteflamme dirigées avec brio par M.BENEDETTI et accompagnées à l'orgue par M.CALLONICO.

Le Dimanche 16 Août, les MAJORETTES de BEAUSOLEIL vinrent animer et égayer cette journée par leur grâce et leur charme. Le matin, elles défilèrent sur la Place de Provence attirant une très nombreuse assistance, de même que l'après midi, où elles clôturèrent leur défilé par une très jolie Parade dans l'enceinte du Bal. Elles étaient commandées par Mme FORZANI et dirigées par Mme GRIMALDI. M.MASSA, Sénateur-Maire de BEAUSOLEIL avec Madame avait tenu à les accompagner dans leur déplacement.

Les concours de Ball-Trap et de Pétanque obtinrent un franc succès. Le Grand Prix de Ball-Trap fut remporté par le jeune MAUNIER, tandis que le Concours voyait la victoire de M.Sylvain JUSBERT. Le concours de Pétanque rassemblait 46 triplettes et était remporté par la triplette SABLON, REYNAUD, CHEILAN.

Les jeux d'enfants inaugurés l'an dernier, obtinrent également un succès accru. Courses, jeux d'adresse, et pour terminer un gymkhana à bicyclette animèrent l'après midi du Lundi 17 Août. Bien sûr, un concours de chant était aussi à l'affiche. C'est de bon coeur que tous les enfants encouragés par leurs parents rivalisèrent de rapidité et d'adresse pour tenter de renporter les nombreuses récompenses distribuées.

De l'ambiance donc, tout au cours de cette fête; une foule énorme pour assister aux différentes manifestations; des bals animés et même ... endiablés, dont l'entrée, cette année encore, avait été maintenue gratuite. Il convient de féliciter l'ensemble des organisateurs de cette réussite, ainsi que tous les aides bénévoles qui les ont aidés dans leur tâche, et les demoiselles d'Honneur, très nombreuses cette année: Melles Patricia ROCCHI, Régine ROBERT, Béatrice GENIN, Nicole PONS, Catherine GRAILLE, Claudine ABELLO, Noelle DAVID, Dominique SADOULET.

- L'ACTIVITE SPORTIVE DE L'A.S.L.GUILLAUMES.

Sur le plan sportif, l'A.S.L.Guillaumes n'est pas restée inactive. En effet, à l'approche du Championnat deux matches amicaux ont été joués en début Septembre pour une révision des effectifs.

Dès le dimanche 13 Septembre, c'était la reprise du Championnat en 2ème Division Seniors. Guillaumes qui devait être exempt ce jour là, se voyait opposer à l'A.S.Roquefort les Pins, engagé de dernière minute. Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de M.Paul MARENCO, le regretté Président du District de la Côte d'Azur F.F.F., décédé accidentellement, le coup d'envoi était donné par l'arbitre M.TORRES. Après avoir d'entrée établi une domination dans le camp adverse les Guillaumoïses se voyaient peu à peu ramenés dans leur moitié de terrain, et plusieurs occasions de buts étaient manquées par les visiteurs. Une deuxième mi-temps plus équilibrée permettait à l'A.S.L.Guillaumes d'inscrire l'unique but qui allait leur donner la victoire malgré un forcing effrené des Roquefortois.

Le Dimanche 20 Septembre, c'était déjà le premier tour de la Coupe de la Côte d'Azur Senior. A cette occasion, l'A.S.L.Guillaumes recevait sur son terrain l'équipe voisine et amie de la S.S.Annot. Celle-ci lançait les premières attaques dès le coup d'envoi. Mais les Guillaumoïses parvenaient à se dégager de cette étreinte et à la 35ème minute marquaient le premier but d'un tir lobé de PONS. En deuxième mi-temps c'était AZZOUZ qui, bien lancé, venait battre le gardien Annotain d'un tir croisé, à la 64ème minute. Les Guillaumoïses s'abstinrent de fermer le jeu pour le plus grand plaisir des spectateurs. Ils parvenaient à conserver leur avantage de deux buts jusqu'à la fin de la partie malgré un forcing très sévère des visiteurs.

Le Dimanche 27 Septembre, c'était le F.C.St Pancrace qui était reçu à Guillaumes, en Championnat. Après avoir été dominés pendant le premier quart d'heure par une équipe plus athlétique, les Guillaumoïses reprenaient l'avantage grâce à un jeu de passes très précis. C'était cependant le F.C.St Pancrace qui ouvrait la marque à la 30ème minute sur une erreur de la défense. Mais la réplique n'allait pas tarder par PONS qui d'un centre tir lobé battait le gardien nicoïse. En deuxième mi-temps, l'A.S.L.Guillaumes affirmait sa supériorité technique par un 2ème but de PRATICO à la 56ème minute. Ils résistaient ensuite aux attaques de plus en plus puissantes des visiteurs et conservaient ce score favorable de 2 buts à 1 jusqu'à la fin de la rencontre.

Le Dimanche 4 Octobre, l'A.S.L.Guillaumes devait recevoir l'O.G.C.Nice, mais seulement quatre joueurs de cette formation se présentaient sur le terrain. C'était donc un forfait de l'équipe adverse qui plaçait l'A.S.L.Guillaumes en tête du Championnat qu'elle dispute avec 3 points supplémentaires. Un match amical d'une seule mi-temps permettait aux spectateurs de voir évoluer la presque totalité des effectifs de l'A.S.L.Guillaumes.

Le Dimanche 11 Octobre, c'était le deuxième tour de la Coupe de la Côte d'Azur pour lequel l'A.S.L.Guillaumes se déplaçait à Puget-Théniers pour rencontrer l'équipe fanion de l'A.S.Pugetoise qui d'ordinaire évolue en Championnat de 1ère Division soit deux catégories au dessus du Championnat où est engagé l'A.S.L.Guillaumes.

De nombreux supporters guillaumoises avaient fait le déplacement pour assister à cette rencontre mémorable qui tint toutes ses promesses. Dès le coup d'envoi les Guillaumoises affichaient une supériorité technique incontestable effectuant un jeu de passes précises. Ils eurent ainsi plusieurs occasions de conclure, dont la première par PRATICO qui dribblait le goal sorti à sa rencontre et mettait ... à côté, au ras du montant. Par la suite l'A.S.Puget ne dut la sauvegarde de ses buts que grâce aux brillantes interventions et arrêts de son gardien de but. Malheureusement, avant la mi-temps AZZOUZ durement touché devait quitter le terrain. Dès lors, le jeu de passes en attaque fut moins précis, et les Guillaumoises tombèrent peu à peu dans le jeu des Pugétoises, plus rude et plus heurté. La deuxième mi-temps plus à l'avantage des Pugétoises expirait avec le tableau d'affichage toujours vierge, alors que trois minutes avant la fin de la rencontre, PRATICO qui avait dribblé la défense et qui se présentait seul devant le gardien était au vu de tous retenu par le maillot. C'était le penalty indiscutable que l'arbitre omettait de sanctionner. Au cours de la première prolongation, les Pugétoises inscrivaient l'unique but de la rencontre par une reprise de volée sur corner. Par la suite DALLO BELLESSA se montra des plus incisifs et sema à plusieurs reprises l'affolement dans la défense adverse qui recourut à tous les moyens pour le stopper. L'A.S.L.Guillaumes ne parvint cependant pas à inscrire le but d'égalisation qui lui aurait permis de triompher.

Une très belle prestation de nos joueurs "Rouge et Or" qui se retiraient donc de la Coupe de la Côte d'Azur le front haut. Les commentaires élogieux de la Presse (Nice-Matin) dans ses pages sportives ont salué l'exploit de l'A.S.L.Guillaumes et sa parfaite tenue sur le terrain qui devrait la mener loin en Championnat.

CALENDRIER DES RENCONTRES ALLER

Championnat 2ème Division Poule " Centre "

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Dimanche 18 Octobre, à Guillaumes | A.S.L.Guillaumes reçoit A.S.Las Planas |
| - Dimanche 25 Octobre, à Guillaumes | A.S.L.Guillaumes reçoit M.C.J.Bon Voyage |
| - Dimanche 8 Novembre, à Nice | A.S.Dominante contre A.S.L.Guillaumes |
| - Dimanche 15 Novembre, à Guillaumes | A.S.L.Guillaumes reçoit C.C.O.Coaraze |
| - Dimanche 22 Novembre, à Nice | Inter StAntoine Fabron contre A.S.L.Guillaumes |
| - Dimanche 29 Novembre, à Guillaumes | A.S.L.Guillaumes reçoit U.S.Le Cougourdon |
| - Dimanche 6 Décembre, à Nice | F.A.C.Clémenceau contre A.S.L.Guillaumes |
| - Dimanche 13 Décembre, à Nice | C.S.C.Vieux Nice contre A.S.L.Guillaumes |
| - Dimanche 20 Décembre, à Nice | Cavigal Nice Sports contre A.S.L.Guillaumes. |
| - Dimanche 3 Janvier, à Nice | A.S.Vulsois contre A.S.L.Guillaumes. |

UNE FUTURE STATION DE SKI DANS LA HAUTE VALLEE DU VAR

Il est grandement question de l'implantation d'une nouvelle station de sports d'hiver sur le territoire de la Commune de Saint-Martin d'Entraunes.

Ce projet présente un intérêt certain non seulement pour la Commune intéressée mais encore pour toute la haute vallée du Var et en particulier pour Guillaumes qui possède une infrastructure administrative, commerciale et touristique qui pourrait grandement profiter de cette implantation. C'est pourquoi, nous tenons à informer nos lecteurs et à faire le point exact sur ce projet.

Actuellement, la Commune de Saint-Martin d'Entraunes a signé une convention d'études avec un groupe financier offrant des garanties très valables. Ces études doivent durer six mois aux termes desquels une décision définitive sera prise mais d'ores et déjà il semble que ce projet aura une suite heureuse.

Ce projet comporte trois parties :

Un secteur station de ski proprement dite comprenant les pistes situées entre le Col des Champs et le Vallon de la Voya.

Un secteur résidentiel affecté pour une utilisation dite sociale (refuges, auberges de jeunesse etc... qui serait situé à Chastellannette.

Enfin, un secteur résidentiel été hiver au plateau Saint Barnabé comprenant lui aussi un équipement pour la pratique du ski facile.

Ajoutons que ce projet a été accepté par la Commission Interministérielle de la Montagne avec quelques réserves concernant particulièrement la voirie.

Ajoutons que, comme éléments favorables, les crédits de voirie les crédits d'adduction d'eau sont déjà affectés et que de plus, la partie la plus importante de cette station qui sera dénommée " Val Pellens " est située sur des terrains communaux, ce qui élimine le problème foncier toujours très important dans l'implantation d'une station de sports d'hiver en particulier.

Bien qu'il convienne d'être prudent sur la décision définitive et de ne pas vendre la peau de l'ours trop tôt, il est satisfaisant de savoir que dès maintenant les travaux de voirie vont commencer ainsi que la remise en état du chalet de la S.C.I. de Chastellannette.

Il est même question de faire fonctionner dès cet hiver, un ou deux téléskis.

Il s'agit évidemment d'une promotion publicitaire qui laisse bien augurer de la décision définitive.

BONNE CHANCE A VAL PELLENS.

ENTRAUNES

Nous sommes heureux de pouvoir faire le point sur le projet d'implantation d'une station de sports d'hiver à Sanguinière et nous remercions vivement M Marcel PAYAN, de nous avoir adressé le texte suivant :

Répondant à la demande de MM Gilbert BARTOLOTTA et J.P MAISETTI, promoteurs de la Société d'Etudes, en accord avec la municipalité d'Entraunes et le maire, M. Marcel PAYAN ; M. J.Ph M'NGIN, Professeur à la Faculté des Sciences de Nice, géologue départemental, a établi le rapport géologique suivant qui est des plus favorables à ce projet dont la réalisation donnera un essor aux villes et villages de la haute Vallée du Var.

Ce projet complète fort heureusement le programme de Rénovation Rurale en montagne et concilie l'exploitation touristique des Capitaux " Neige et soleil " et la Protection de la Nature ; de plus, il assurera la maintenance des populations et mettra un terme à un exode angoissant.

COMMUNE D'ENTRAUNES (A.M)

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STATION DE SPORTS D'HIVER
à SANGUINIÈRES - LA CAYOLLE

Rapport géologique

J Ph MANGIN
Professeur de Géologie
Faculté des Sciences de
Nice
30 Septembre 1970

I- OBJET -

Un avis géologique a été demandé à propos des possibilités d'implantation proposée par le Maire d'Entraunes, d'une station de sports d'hiver dans le haut bassin du Var, dans le cirque des SANGUINIÈRES;

Une étude minutieuse du terrain permet de donner un avis favorable, sous certaines conditions, à ce projet. Mais cet avis favorable se base également, aussi paradoxal qu'il puisse paraître, sur les considérations exposées par les rapports des experts forestiers eux-mêmes (rapports HALLAUER, RENEUVE et BERGOGNE). Fonctionnaire, le signataire du présent document ne saurait être suspecté d'aller à l'encontre des efforts de l'Etat ; naturaliste, il est le défenseur évident du patrimoine naturel. Mais s'il s'avérait facile de situer les responsabilités de catastrophes survenues pour avoir transgressé les lois de la nature par des implantations irréfléchies, les responsabilités du sous-équipement des zones possibles d'une région en voie de dépeuplement, et de régression ne seraient pas moins aisées à définir. Il semble absurde de ne pas créer, là où la nature le permet, les équipements qui feront revivre la Montagne, fixeront ses habitants et attireront les citadins : c'est là prendre ses responsabilités vis-à-vis de la Nature et non pas les fuir.

2.- LE SITE DES SANGUINIÈRES

Issus d'un groupe de cimes de 2.600 m environ, les vallons de la BOUCHARDE, de la SANGUINIÈRE et de GORGAS se rejoignent vers l'altitude 2000 en une assez large vallée, orientée au S.W., abritant la Sanguinière. Ce cours d'eau continue dans la même direction, reçoit en rive droite, à la cote 1800 environ, l'eau du Var et prend alors son nom un peu à l'amont du hameau d'ESTENG.

La zone étudiée se limite à l'amont de la " source du Var" : ce cirque en patte d'oie des Sanguinières, ouvert au S.W., limité par les crêtes suivantes, décrivant une sorte d'arc de cercle : Tête de la GYPIÈRE, Cime de l'ESCHILLON, BOUCHARDE, SANGUINIÈRE, Pointe GIAS VIEUX, Cime de CARTAIRET, SANGUINERETTE, COTE DE L'ANE, ROCHE TROUÉE, GIALORGUES et Tête de GORGAS.

3.- LA GEOLOGIE

3.1 Tous les sommets encadrants sont composés de bancs épais de grès grossiers d'âge tertiaire (grès d'Annot) en pendage quasi horizontal. En outre, la tête de SANGUINIÈRE et le BOUCHARDE sont coiffées d'un placage calcaire, témoins d'une nappe.

3.2 Aucun affleurement n'apparaît sur les pentes, entre les groupes issues des cimes, car tout est recouvert d'éboulis. Cet éboulis, a la particularité d'être mégalithique ou à blocs, en raison de la qualité de la roche mère, gréseuse à gros bancs. Très rares sont les coulées d'éboulis pierreux, de la dimension du ballast. Cette particularité conduit à une stabilité de versant généralisée aux zones d'éboulis grossiers : ce sont les " terrains stables " reboisées en mélèzes du témoignage signalé par l'étude RENEUVE (in rapport BERGONNE de JUIN 1970). Ces mêmes terrains ont pu supporter les banquettes en gazon décrites par le même auteur, tandis qu'au-delà du Cirque des Sanguinières, à l'Ouest de la Tête de la Gypière, le vallon du GARET, marneux, n'est pas stable et met à mal les reboisements.

Il est évident que la granulométrie de blocs des éboulis locaux permet l'infiltration immédiate des eaux sauvages et des eaux de fonte des neiges et réduit à rien le risque de mise en mouvement par le ruissellement d'éléments par ailleurs solidement enchevêtrés.

Entièrement composé de blocs gréseux, ce n'est pas le cirque des Sanguinières qui peut répondre à la description terrifiante donnée le 1er décembre 1886 par le rapport HALLAUER ; celle-ci ne peut s'appliquer qu'à la sortie du Haut-Var qui circule, en aval d'ESTENG, dans les " terres noires " crétacées et jurassiques encore instables de nos jours mais certainement pas à la zone étudiée ici pour laquelle sont seulement à craindre :

- à la reptation de quelques rares sentes d'éboulis fins.
- les avalanches de neige en certains couloirs bien localisés.

3.3 Le fond de la vallée de la Sanguinière, assez plat, est fait d'alluvions récentes recouvrant probablement des moraines qui n'apparaissent pas. quelques passages tourbeux autour des Cabanes de Sanguinière . Ici, encore, les blocs anguleux sont majoritaires et le cours d'eau cascade sur un lit extrêmement grossier.

3.4 - EN RESUME, la constitution géologique du secteur étudié, à l'amont de la " Source du Var", en fait une zone de haute montagne étrangement stable par rapport aux secteurs marneux en aval (compte tenu évidemment des dangers localisés dûs aux couloirs d'éboulis fins ou d'avalanches). Il est certain que le reboisement de cette zone a permis la formation de sols, fort maigres d'ailleurs et vite absorbés par les mailles de l'éboulis mégalithique, mais il n'est pas moins vrai que le reboisement ici ne doit sa permanence qu'à la stabilité naturelle du secteur.

Le géologue ne saurait, dans ce cas particulier, affirmer que la stabilité des sols est indépendante du boisement mais aucun argument solide ne peut soutenir l'opinion inverse. Le cas ici est clair :

- aucun boisement ne peut tenir dans les zones d'éboulis fin mobile ;
- les éboulis mégalithiques n'ont besoin d'aucun boisement pour tenir

MAIS il est évident que la forêt entretien des sols et un environnement irremplaçable et c'est le seul fait qui conduit le naturaliste que je suis à éviter un large déboisement pour construction et nullement dans le cas présent, la crainte d'une mise en instabilité des versants.

4 - ZONATION

En vertu de ce qui vient d'être dit deux principes de base peuvent guider la géographie des équipements :

- 4.1. Eviter les nappes d'éboulis de petit calibre et les couloirs d'avalanches
- 4.2 Eviter les zones boisées " serré " afin de n'avoir pas à dévaster les plantations.

Endehors de ces précautions, dont la première est vitale et la seconde d'opportunité, il ne peut y avoir de contre-indication géologique à l'équipement du site des Sanguinières.

Bien conduit cet équipement ne peut avoir qu'un effet bénéfique pour ce site splendide dont pourrait ainsi profiter le maximum de personnes.

La carte jointe à ce rapport désigne les zones qui ne doivent être construites à aucun prix et celles où il est bon de concentrer la construction (pourtour du mamelon 2225 à l'EST de la tête de la Gypièrre) Ceci permettra de respecter au mieux les plantations acquises.

5 - PERSPECTIVES

A l'avâl du secteur étudié, c'est-à-dire à partir du confluent avec le ravin du GARRET, la situation géologique n'offre plus aucune garantie car les versants sont essentiellement marneux et couronnés de calcaires produisant des éboulis de petit calibre, non stabilisés.

Je ne peux conseiller, comme Géologue, de reporter les constructions sur le plateau d'ESTENG, exigü et menacé de potentiels glissements de terrain en provenance, notamment, de la CLAIRETTE de CHATEAUVIEUX.

Je persiste à soutenir que la zone en arc de cercle entourant de l'Est au Sud le mamelon 2225 est le meilleur site à construire et je signale au passage que la sagesse serait de grouper cet aménagement et celui que suggèrent géologie et morphologie dans le secteur de SESTRIERES, commune de St Dalmas le Selvage. J'y reviendrai à l'occasion.

6.- PRECAUTIONS A PRENDRE

Les constructions seront établies sur des radiers constitués par la consolidation sur place, au béton, du blocage mégalithique naturel. Une purge sera faite des blocs clairsemés sur la butte 2225. On évitera les grands mouvements de terrain d'ailleurs inutiles à l'architecte qui sait tirer parti de la morphologie.

La même technique sera adoptée pour la fondation des pylones des appareils de remontée mécanique. La plate-forme 2442 (haut du ravin de Sanguinière) peut recevoir des aménagements construits.

On évitera de construire au fond du vallon (Cabanes de Sanguinière) sauf à aménager promenades, patinoire, tennis, piscines, se modelant à l'environnement sans le modifier.

A noter que l'alimentation en eau potable, qui fera l'objet d'un autre rapport géologique, peut être assurée sans aucun problème par le captage de quelques sources d'altitude fournissant au maximum 15 litres/seconde (mes observations de septembre 1970 à l'étiage).

L'évacuation des eaux usées, prévue au projet, peut recevoir un avis favorable.

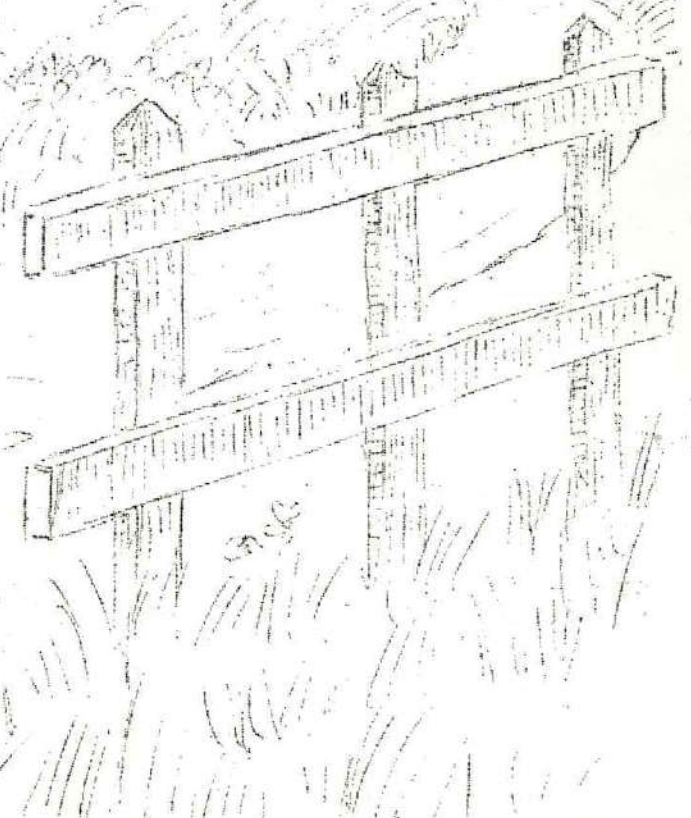
7.- CONCLUSIONS

Aux conditions énoncées ci-dessus, et en conformité avec la carte de zonation annexée à ce rapport, un avis géologique très favorable peut être donné au projet d'aménagement en station de sports d'hiver du site de Sanguinières, à l'amont du lacet de la route nationale 202 (cote 1894). Je conseille en outre de grouper cet aménagement avec la mise en valeur, aux fins sportives et touristiques, du site voisin de Sestrières (St Dalmas le selvage), comparable, à divers titres, à celui de Sanguinières. Un tel groupement à cette altitude assuererait une place de premier ordre aux Alpes-Maritimes en ce qui concerne les stations alpines d'hiver et d'été.

A Nice le 30 septembre 1970
J Ph MANGIN

Géologue principal pour le département des Alpes-Maritimes-Professeur à la Faculté des Sciences de Nice - Expert auprès des Tribunaux.

NOUVELLES
FAMILIALES



NAISSANCES

Jeudi 15 Octobre, Madame Nicole CHAMPOUSSIN a mis au monde un petit garçon prénommé Laurent.

Nous adressons nos meilleurs voeux à ce dernier-né de la population guillaumoise et nos compliments aux parents.

Madame Serge LE CAER a mis au monde Sandrine-Hélène, deuxième enfant de son foyer.

Rappelons que l'heureux papa est M Serge LE CAER, fils de Madame ODASSO, lequel a passé une bonne partie de son enfance à Guillaumes où il n'a laissé que des souvenirs excellents.

Il est actuellement gendarme à Lhuis dans l'Ain et nous lui adressons nos compliments ainsi que nos meilleurs voeux pour sa petite famille.

DE PEONE, nous apprenons que M et Madame Henri RAVILY sont les heureux parents d'une deuxième fillette prénommée Carole.

Nos meilleurs voeux accompagnent ce jeune bébé.

MARIAGES

GUILLAUMES

Le 26 septembre a été célébré à Péone, le mariage de M Guy CHAMPOUSSIN fils de M et M^{me} Honoré CHAMPOUSSIN, avec Mademoiselle Flora SALICIS, originaire de Péone, employée à la Perception de Guillaumes, qui est la fille de M Théophile SALICIS, actuellement employé à la Coopérative Laitière.

C'est avec plaisir que nous avons appris cette union qui se présente sous les meilleurs auspices.

C'est bien volontiers que nous adressons aux jeunes époux, nos félicitations et nos voeux de bonheur très sincères.

A VALBERG, a été célébré le 10 octobre, le mariage de Mademoiselle Christiane LUCARINI avec M Alain DELMAS.

Il est inutile de rappeler que la jeune mariée est la fille de M. Robert LUCARINI, Adjoint au Maire de Péone tandis que le jeune marié appartient à une ancienne famille originaire de Nice.

Le mariage civil a eu lieu à la Mairie de Péone où M Charles GINESY a prononcé une allocution dictée par les sentiments affectueux qui l'unissent à la famille LUCARINI.

Le mariage religieux a été célébré à la Chapelle de Valberg par M l'Abbé DULIEUX.

Une importante réception a été offerte dans les vastes salons du Grand-Hôtel où nous avons noté la présence de nombreuses personnalités.

Un feu d'artifice et un bal ont terminé cette belle journée.

Nous adressons aux jeunes mariés nos félicitations et nos voeux de bonheur.

à NICE, le 26 septembre a été célébré le mariage de M. Gérard GRAILLE avec Mademoiselle Yvette GARCIA.

Rappelons que le marié est le fils de Monsieur Hervé GRAILLE et le neveu de Monsieur Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire.

Nous adressons à ce jeune couple nos meilleurs voeux de bonheur.

Le 28 septembre, a été célébré à Nice, à l'église du Monastère de Cimiez, le mariage de M. Jean Noël BRUNETON, élève de l'Ecole Principale de Santé de la Marine avec Mademoiselle Michèle LAHUNA.

Ce jeune marié est le fils du Colonel BRUNETON que la population de Guillaumes connaît bien et apprécie.

Nous le chargeons de transmettre à son fils et à sa belle-fille les voeux très sincères de bonheur et de réussite.

Le 5 octobre, en l'église de Mougins, a été célébré le mariage de M. Alain VERRIEST avec Mademoiselle Marie-Rose ORLANDO.

Rappelons que le marié est le fils de M Jérôme VERRIEST, propriétaire à Bouchanières et qui vient de construire une habitation au quartier du Sueil. -

Nos meilleurs voeux pour les jeunes mariés.

Nous venons d'apprendre le prochain mariage de M Robert D'ALESSANDRI avec Mademoiselle Nicole OLIVARI.

Ce jeune marié est le fils de M et Madame Louis D'ALESSANDRI commerçants forains, originaires de Guillaumes.

Cette annonce nous fait grand plaisir et nous adressons, par avance, nos meilleurs voeux.

Nous apprenons à l'instant le prochain mariage de notre concitoyen M. Yves-NICOLAS de Bouchanières, avec Mademoiselle Nicole GÉNIN, originaire de Seyne les Alpes.

Cette nouvelle nous fait particulièrement plaisir puisqu'elle est l'annonce de l'installation d'un nouveau foyer à Bouchanières, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

C'est bien volontiers que nous adressons aux jeunes mariés, nos voeux très sincères de bonheur et de prospérité.

DALUIS

Le 8 août, a été célébré le mariage de M Guy CHAUVIN, électricien avec Mademoiselle Geneviève JEAN, originaire de St-Benoit dans les Basses Alpes.

Le 10 septembre, a été célébré à Daluis, le mariage de M Yvon ROBERT avec Mademoiselle Marie France LEOPOLD.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M l'Abbé CHAIX, curé d'Entrevaux tandis que M RICHERME Maire de Daluis, présidait au mariage civil.

A ces jeunes couples, et à leurs familles de Daluis, nous adressons nos compliments et nos meilleurs voeux.

BEUIL

A Beuil le 29 Août 1970, M Georges ALTARE s'est marié avec Mademoiselle Josette SIVADON, originaire des Pyrénées Orientales.

Rappelons que le jeune marié est le fils de M et Madame ALTARE bien connus à Guillaumes et particulièrement à Valberg.

Le mariage civil a été célébré par M Serge MILLOU, Adjoint au Maire tandis que la bénédiction nuptiale était célébrée par M l'Abbé DULIEUX.

La Tribune de Guillaumes est heureuse d'adresser ses meilleurs voeux aux jeunes mariés en cette circonstance.

PEONE

Le 3 Octobre, à Péone, M Alain MARTIN-CHAVE, artiste peintre, bien connu sous le nom de CHAMAR, a été uni dans le mariage avec Mademoiselle Annie CHIRIE, Assistante Sociale.

La cérémonie-civile était célébrée par M Robert LUCARINI, tandis que la bénédiction nuptiale était célébrée par M l'Abbé DULIEUX dans l'ancienne chapelle restaurée du hameau des Baumettes.

Au cours de cette cérémonie, le Chapelain de Valberg attirait l'attention des assistants sur la valeur de la peinture du marié et sur le rayonnement de cette oeuvre dans la vie de la petite cité péoniènne.

La Tribune de Guillaumes s'associe volontiers à ces paroles et de plus, adresse ses meilleurs voeux aux époux.

D E C E S

Le 11 août, est décédée à Guillaumes, subitement, au presbytère, Madame Jeanne BENEJAM Veuve FAIVRE, âgée de 77 ans.

Monsieur le Curé de Guillaumes qui éprouvait pour cette personne un attachement presque filial a été vivement touché dans ses affections profondes par ce décès.

Qu'il soit certain de toute notre sympathie en cette triste circonstance.

Le 14 août, nous avons eu le très grand regret de perdre notre concitoyen Joseph TOCHE de Bouchanières, qui après un long séjour à Tourves était revenu prendre sa retraite au Sueil.

C'est à la suite d'une douloureuse opération qu'il a été frappé par la mort.

Nous en sommes tous très affectés et nous exprimons à son épouse et à sa fille, l'expression de nos condoléances émues.

Le 25 Août 1970, notre ami Georges DEFRANOUX est subitement à l'âge de 31 ans, laissant sur terre son épouse éplorée et ses trois enfants en bas-âge.

Cette nouvelle bouleversante a été grandement ressentie par toute la population de la haute vallée du Var.

Ses obsèques ont été célébrées à Villeneuve d'Entraunes en présence d'une très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait M OLLIE, Ingénieur de la Subdivision de l'Équipement et du Logement, service dans lequel était employé le défunt et M PAOCCHIA qui représentait M Charles GINESY, Conseiller Général. De même, M Raoul GRAILLE, était présent en qualité de Conducteur T.P.E, Adjoint au Maire de Guillaumes et représentant le Maire de cette Commune.

M. Joseph ARNAUD, Maire de Villeneuve d'Entraunes, entouré de tout son Conseil Municipal assistait aussi aux obsèques.

La Tribune de Guillaumes adresse avec émotion ses très sincères condoléances à toute la famille du défunt.

à PEONE, le 19 septembre, notre ami, M Victor SALICIS a perdu sa femme Françoise, avec laquelle il était marié depuis 51 ans.

C'est une des grandes familles de Péone qui est affecté par ce départ puisque la défunte laisse derrière elle, huit enfants mariés et dix sept petits enfants.

La cérémonie religieuse a été célébrée par M l'Abbé CHIFFLET, assisté de M l'Abbé MESCAM, ancien curé de Péone.

C'est en présence d'une très grande assistance que la défunte fut conduite au cimetière. Parmi celle-ci, on remarquait, M Charles GINESY, Maire de Péone et Conseiller Général, M RICHERME, Maire de Daluis M Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire de Guillaumes représentant M le Maire de Guillaumes etc....

Nous adressons à notre ami Victor SALICIS et à toute sa famille, l'expression de toute notre sympathie en cette cruelle épreuve.

C'est avec surprise et une grande tristesse que nous avons appris la mort accidentelle de Georges OLLIVIER.

Adjudant dans l'Armée, c'est à l'âge de 23 ans que la mort a frappé ce jeune homme destiné à un brillant avenir.

Les obsèques ont été célébrées à Saint-Martin d'Entraunes le 26 septembre en présence de M MARCHETTI, Maire de cette Commune et d'une importante délégation de l'unité combattante dans laquelle servait le défunt. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement du 22° B C A de Beuil.

Pour saluer la mémoire du défunt, il nous paraît utile de reproduire les termes prononcés par le Commandant de l'unité dans laquelle le servait le défunt au moment de la levée du Corps en Allemagne.

" Sa manière de servir, sa conduite irréprochable en toutes circonstances, son caractère affable et sa grande bonté lui avaient acquis l'estime, la confiance et l'affection de ses chefs, de ses camarades et de ses hommes. Son travail sérieux, légitimait ses ambitions qui étaient grandes et son avenir prometteur".

Devant cette perte irréparable, c'est avec une grande émotion que nous exprimons notre témoignage de sympathie aux parents M et Madame Jean OLLIVIER qui sont bien connus de toute la population guillaumoise.

Le 10 octobre, à la suite d'une longue et douloureuse maladie M Lucien EYSSERIC s'est éteint.

Après une carrière remplie dans la Marine Marchande, le défunt s'était fixé à Valberg dès 1938 pour y édifier le premier immeuble collectif de cette station.

Par la suite, son activité de promoteur et de constructeur ne s'arrêta pour ainsi dire pas jusqu'au jour assez récent où il fut frappé par la maladie.

Cette triste nouvelle a été ressentie dans le département des Alpes-Maritimes mais principalement à Valberg dont Lucien EYSSERIC fut un des principaux pionniers.

Les obsèques ont été célébrées à Nice en la cathédrale Sainte Réparate par M M les Abbés NAVARRE et DULIEUX.

L'assistance était nombreuse et parmi elle, nous avons remarqué* M Charles GINESY, Conseiller Général et M Lucien ARNEUD, représentant M le Maire de Guillaumes ainsi que le Conseil Municipal de cette Commune.

A sa veuve, Madame EYSSERIC, nous adressons nos condoléances très sincères.

D E P A R T S

M et Mme Louis SADOULET ont quitté Guillaumes pour Nice, après avoir géré la Station Service ESSO de Guillaumes.

Ils sont maintenant l'un et l'autre employés à la Société Mutuelle Chirurgicale des Alpes-Maritimes.

Nous sommes certains qu'ils rempliront leurs nouvelles fonctions avec la même conscience que le service public qu'ils assuraient à la Station Service.

M et Mme Julien FOURNIER ont quitté Guillaumes pour résider définitivement à Nice.

Evidemment, nous regrettons ce départ non sans souhaiter que cette décision soit heureuse dans l'avenir.

De même et pour des raisons différentes, M et Mme Julien RANCUREL ont quitté Guillaumes pour se fixer à Gap.

Nous savons que des raisons familiales impérieuses ont guidé cette décision et nous souhaitons vivement qu'elle soit heureuse pour toute la famille qui nous a quitté.

Nous venons d'apprendre le départ de Valberg de M et Mme SCHERRER, gérants de l'Hôtel l'OUSTALET.

M SCHERRER va exercer ses grands talents de maître-cuisinier à Flayosc où certainement il recevra de nombreuses visites de ses amis et clients de Guillaumes et de Valberg.

Nous lui souhaitons vivement une belle réussite à Flayosc.

BIENVENUE

Nous avons appris avec plaisir que le commerce DAVID à Valberg avait réouvert ses portes.

Ce sont MM RICHERME, fils de notre ami le Maire de Daluis qui ont pris ce magasin en gérance.

Nous sommes très heureux de cette décision et nous souhaitons vivement une bonne réussite à cette exploitation commerciale.

DISTINCTIONS

C'est avec un très grand plaisir que nous avons appris l'attribution de la Médaille d'Argent du service de la Jeunesse et des Sports à M Charles GINESY, Vice Président du Conseil Général.

Cette haute distinction a été attribuée en raison de l'activité pour le sport apportée par ce dernier dans l'aménagement de la station de Valberg.

C'est une juste récompense d'un effort long et tenace à laquelle la Tribune est heureuse de s'associer.

Notre concitoyen M Théodule PORCIER, Directeur de la Coopérative Laitière et membre honoraire de la Chambre d'Agriculture vient d'être promu Officier du Mérite Agricole en témoignage des multiples services rendus par ce militant agricole.

La Tribune de Guillaumes est heureuse d'ajouter à cette haute distinction ses très sincères félicitations.

Notre adjoint, M Raoul GRAILLE vient de recevoir la Médaille du Mérite et Dévouement français anciennement appelé Mérite National Français.

Cette belle distinction lui est décernée en raison des multiples services qu'il rend à ses concitoyens et concitoyennes en qualité de Chef du Centre de Secours de Guillaumes.

Nous nous associons volontiers à cette manifestation et nous sommes certains que tous les sapeurs du centre de Guillaumes applaudiront eux aussi des deux mains.

C'est au cours des cérémonies du 11 Novembre que le diplôme et la Médaille seront remis à notre ami, en présence de M GERMAN César, Président Régional de l'Ordre en question.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami Louis RICHERME Maire de Daluis vient de recevoir une distinction méritée.

Il s'agit de la Croix du Combattant 39 -45 qui lui a été décernée pour ses mérites militaires et pour son action dans la Résistance.

La Tribune de Guillaumes se félicite de ce choix et adresse au récipiendaire ses très sincères félicitations.

Au cours de la fête patronale d'Entraunes, en présence de notre ami, M PAYAN, Maire d'Entraunes et de la population de cette Commune M Charles GINESY a remis les insignes d'Officier et de Chevalier du Mérite Agricole à M Marcel LIONS, Ancien Maire d'Entraunes et à M. César ROUBAUD, agriculteur.

C'est un choix heureux qui a été fait par le Ministre de l'Agriculture et nous associons volontiers la Tribune de Guillaumes aux compliments mérités par les récipiendaires.

Au cours de la fête patronale de Péone, place Thomas Guérin, le Maire de Cette Commune en présence d'une très importante assistance a remis les insignes du Mérite Agricole à M Albert CLARY, ancien Maire de cette Commune et à M Célestin ALEC,

En cette occasion, la Médaille d'Honneur Départementale et Communale fut remise à Madame Marie BELLIEUD, Secrétaire de Mairie depuis 35 ans tandis que M Paul OLLIE, Ingénieur T P E remettait à M Hermann CLARY, Ancien Adjoint au Maire, la Médaille d'Honneur des Travaux Publics.

A des titres divers, ces quatre récipiendaires furent ainsi très justement récompensés de leur travail exemplaire fait leur vie durant.

Là aussi, la Tribune de Guillaumes est heureuse de cette promotion et adresse aux récipiendaires ses sincères félicitations.

N° 35 - Octobre 1970

Abonnement : 10 F

C C P Marseille 9040-18

Percepteur Guillaumes

Paraissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre



